



ASSOCIATION BLESOISE DES JARDINS FAMILIAUX

Assemblée Générale du 17 juin 2026

PROCÈS -VERBAL

Le mercredi 17 juin 2026 à 15 heures, les membres de l'Association Blésoise des Jardins Familiaux se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la salle Jean Cros, rue de Château-Renault à Blois.

Assistaient à l'Assemblée Madame Lydie Jouet, salariée de l'association en qualité de Chargée de gestion administrative et financière, Monsieur Paul Franchet, représentant de Cerfrance, notre cabinet comptable qui a clôturé l'exercice 2025.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer, le Président A. AUGER ouvre la séance.

Ordre du jour :

- * **Présentation du rapport moral et du rapport d'activités 2025**
- * **Présentation du bilan et du compte de résultat 2025**
- * **Présentation du budget 2026**
- * **Renouvellement des administrateurs sortants et élection des nouveaux**
- * **Orientations à venir**
- * **Fixation de la cotisation annuelle**
- * **Vote des résolutions proposées**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23/04/2025 a été mis à disposition des adhérents et n'appelle pas d'observation particulière.

➤ Rapport moral :

Le président présente son rapport moral en remerciant les adhérents pour leur présence ainsi que les partenaires présents, notamment le représentant de CERFRANCE pour son accompagnement comptable.

Il rappelle que l'association poursuit son développement avec près de 400 parcelles gérées et souligne l'engagement essentiel des bénévoles, des délégués et des administrateurs, qui ont consacré 1 957 heures de bénévolat au fonctionnement de l'association au cours de l'exercice.

Le président revient sur les principales réalisations de l'année : installation de neuf citernes d'eau, réparation de dix cabanes de jardin, remise en état de plusieurs clôtures et acquisition de nouveaux matériels destinés à l'entretien des sites et à la remise en état des parcelles.

Il évoque également la poursuite de la création de parcelles de dimensions plus réduites afin de répondre aux attentes des jardiniers et d'accueillir davantage d'adhérents.

Une attention particulière est portée au chantier du site de Frileuse, libéré à la demande de la collectivité dans le cadre d'un projet d'aménagement. Grâce à la mobilisation des bénévoles, les 22 parcelles ont été évacuées et le site restitué propre à la collectivité. Les jardiniers souhaitant poursuivre leur activité ont bénéficié d'une attribution prioritaire sur d'autres sites.

Le président remercie l'ensemble des bénévoles, des adhérents, des partenaires et des collectivités pour leur implication et leur soutien. Il indique que les actions de l'association se poursuivront en 2026 avec la rénovation des cabanes, l'amélioration des équipements, la valorisation des sites et le développement de nouvelles demi-parcelles, dans le respect des valeurs de partage, de convivialité et de préservation de l'environnement.

➤ Rapport d'activité :

Il est rappelé que l'association gère désormais 402 parcelles réparties sur 13 groupes de jardins, représentant près de 18,75 hectares. Au cours de l'année, 61 nouvelles attributions ont été réalisées tandis que 88 départs ont été enregistrés, confirmant une activité soutenue dans la gestion des parcelles.

Les principaux faits marquants de l'année sont ensuite présentés. Ils concernent notamment la fermeture du groupe Frileuse, la poursuite de l'opération des portillons colorés, les travaux d'entretien et d'amélioration des différents sites, la création d'une fresque murale, les premières divisions de parcelles, la préparation du futur groupe « Félicie Hervieu » ainsi que la modernisation des outils de gestion avec le remplacement des logiciels de facturation et de comptabilité. La mise en place du paiement par carte bancaire et le renforcement des garanties d'assurance sont également évoqués.

Le rapport souligne également l'engagement des bénévoles, dont les 1 957 heures de travail ont largement contribué à la réalisation de ces projets et au bon fonctionnement de l'association.

Un point est ensuite réalisé sur les consommations d'eau, qui se sont élevées à 5 951 m³ en 2025, en raison de conditions climatiques plus sèches. L'association poursuit ses actions de sensibilisation aux économies d'eau.

Enfin, des indicateurs actualisés sont présentés. L'association dispose d'une trésorerie permettant de poursuivre ses projets de développement, notamment la création de nouveaux jardins. Il est précisé que cette réserve financière est principalement issue de la vente de terrains et est destinée à financer les futurs investissements. Au jour de l'Assemblée, 12 parcelles restent disponibles et 49 demandes sont inscrites sur liste d'attente. La totalité des redevances de l'exercice 2025 a été encaissée et seules trois factures de l'exercice 2026 demeurent en attente de règlement.

À la date de l'Assemblée générale, un point est réalisé sur la situation de l'association. Il est indiqué que la trésorerie disponible s'élève à 156 499,80 €, répartie entre le compte courant et les comptes d'épargne.

L'association dispose de 13 parcelles actuellement disponibles, dont 5 sur le secteur Blois Sud et 8 sur le secteur Blois Nord. Par ailleurs, 49 demandes demeurent inscrites sur liste d'attente, principalement sur les secteurs Nord et Sud de Blois.

Concernant les redevances, il est rappelé que l'ensemble des factures de l'exercice 2025 a été réglé. Au jour de l'Assemblée, seules trois factures de l'exercice 2026 restent en attente de paiement, représentant un montant total de 217 €.

Ces éléments confirment une situation financière saine, permettant à l'association de poursuivre ses projets de développement et d'investissement.

Aucune observation particulière n'étant formulée, le rapport d'activité est soumis au vote de l'Assemblée.

✓ Résolution 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral et le rapport d'activité 2025 approuve les comptes et donne quitus au conseil d'administration. **Adopté à l'unanimité.**

➤ Rapport financier :

Monsieur Franchet, représentant du cabinet CERFRANCE, présente les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il rappelle que les produits de l'association demeurent globalement stables et proviennent principalement des redevances des jardiniers, des redevances d'eau et, dans une moindre mesure, des subventions. Il précise que la diminution des aides publiques est liée à la fin de la subvention accordée pour l'emploi de la salariée.

liées à l'eau, les charges de personnel intégrant une provision pour congés payés, ainsi que les dépenses d'entretien, de fonctionnement et d'amortissement.

Le représentant de CERFRANCE indique que le résultat de l'exercice est déficitaire, comme les années précédentes, mais souligne que cette situation est connue et s'explique par le modèle économique de l'association ainsi que par la diminution des subventions. Il précise également qu'une baisse des dotations aux amortissements est attendue sur le prochain exercice, ce qui devrait contribuer à réduire ce déficit.

Enfin, il rappelle que la situation financière de l'association demeure saine. Les capitaux propres et la trésorerie restent solides grâce aux réserves constituées lors des ventes de terrains réalisées les années précédentes. Ces fonds sont destinés à financer les futurs projets de développement de l'association et ne sont pas destinés à couvrir les dépenses courantes de fonctionnement.

Aucune observation particulière n'étant formulée, les comptes annuels de l'exercice 2025 sont soumis au vote de l'Assemblée.

✓ **Résolution 2 :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé des comptes de l'exercice au 31/12/2025 approuve les comptes et donne quitus au conseil d'administration. **Adopté à l'unanimité.**

➤ **Renouvellement et élection des administrateurs :**

Le renouvellement et l'élection de nouveaux administrateurs doivent être effectués à bulletin secret. Le président expose la situation :

2 administrateurs sont démissionnaires : Pierre BOISBIEUX et Serge DAUMAS

1 administrateur ne renouvèle pas : Pierre JUPEAU

2 administrateurs sont renouvelables : Michel BERTRAND et Daniel RIVIERE

Vote :

2 scrutateurs ont dépouillé les résultats : Brigitte LEYDIER et Bouchra EL ALOUANI

Nombre de bulletins : 51

Nombre de bulletins nuls/blancs : 2

Nombre de pouvoirs : 16

Résultat du vote : M. BERTRAND : 49

D. RIVIERE : 49

✓ **Résolution 3 :**

L'assemblée générale renouvelle pour 3 ans le mandat des 2 administrateurs sortants, M. BERTRAND et D. RIVIERE. **Adopté à l'unanimité.**

➤ **Fixation de la cotisation annuelle :**

L'Assemblée générale est appelée à se prononcer sur le maintien des cotisations pour l'exercice 2026.

Il est proposé de maintenir :

- La cotisation « Adhésion Association » à **10 €** ;
- L'abonnement au journal à **12 €**.

Cette proposition est soumise au vote de l'Assemblée.

✓ **Résolution 4 :**

L'Assemblée Générale décide de maintenir la cotisation « Adhésion Association » à 10 € et l'abonnement au journal à 12 €. **La résolution est adoptée.**

➤ **Les orientations à venir :**

L'Assemblée générale prend connaissance des orientations et projets proposés par le Conseil d'administration pour les exercices 2026-2027.

Ces orientations portent notamment sur la poursuite des travaux d'amélioration et d'aménagement des groupes de jardins, la division de certaines parcelles afin de les adapter aux besoins des jardiniers, l'évolution du contrat d'assurance pour 2 locaux, la mise à jour du règlement intérieur, le développement d'actions en faveur de l'environnement, la participation aux manifestations associatives et patrimoniales, le renforcement de la communication et de la vie associative, le développement du paiement par carte bancaire ainsi que la promotion du bénévolat au sein des différents groupes de jardins.

Ces orientations sont soumises au vote de l'Assemblée.

✓ **Résolution 5 :**

L'Assemblée Générale approuve les orientations proposées par le Conseil d'administration pour les exercices 2026-2027. **Adopté à l'unanimité.**

➤ **Questions diverses :**

Plusieurs questions sont posées par les adhérents.

Concernant le groupe de **La Picardière**, il est rappelé qu'une fuite sur le réseau d'eau nécessite actuellement une ouverture limitée de l'alimentation. La Ville de Blois a fait établir un devis de réparation, mais les travaux restent en attente de l'attribution des crédits nécessaires. Dans cette attente, le délégué assure quotidiennement l'ouverture et la fermeture de l'eau.

Interrogé sur l'absence d'un représentant de la Ville de Blois, le Conseil d'administration indique que, compte tenu du récent changement de municipalité, aucun représentant n'était disponible pour assister à l'Assemblée.

À propos d'une demande de déplacement d'une cuve sur le groupe **Sanitas**, il est précisé que cette intervention est bien programmée, les bénévoles étant actuellement fortement mobilisés sur d'autres chantiers.

Une question est soulevée concernant l'obligation de fermer le portail à clé sur le groupe **Pinçonnière**. Le Conseil rappelle que cette disposition est prévue par le règlement intérieur afin d'assurer la sécurité des sites. Une réflexion sera toutefois engagée afin de concilier cette obligation avec les impératifs d'accès des services de secours.

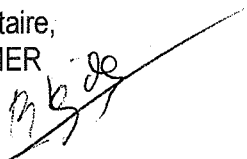
Les problèmes de vitesse excessive des véhicules sur le groupe **La Picardière** sont également évoqués. Le Conseil d'administration indique que des ralentisseurs ont déjà été installés et qu'une étude sera menée afin de renforcer les dispositifs de sécurité, notamment par la mise en place d'une signalisation adaptée.

Concernant une parcelle en friche sur le groupe **Sanitas**, le Conseil informe l'Assemblée qu'une procédure de résiliation du contrat a été engagée à l'encontre du jardinier concerné.

Enfin, un adhérent du groupe **Les Chênes** remercie l'association pour le remplacement de sa cuve de récupération d'eau et sollicite la mise en place d'une benne pour déposer des déchets verts. Le Conseil d'administration prend acte de cette demande et étudiera son opportunité en fonction des besoins du groupe.

La séance a été levée à 17h30.

La secrétaire,
B. LEYDIER



Le Président,
A. AUGER

